

CONSEIL MUNICIPAL

du 21 juillet 2009

Présents: H.TRAPET,G.PERVILHAC, A.GARNIER, P.CANCIANI, M.FROMONOT
N.ZANOTTO, S.GEORGES, A.BOC. M. SAPOLIN

Absents excusés :P.MAZURIER(pouvoir), A.GARCIA,
V.DAMIANI,C.HENRIAT.J.CANONICI

Secrétaire de séance : Stéphane GEORGES

Ordre du jour :

Recrutement CPI

Achat terrain « famille Jansen »

Lotissement des deux Gares

Divers

Recrutement de nouveaux pompiers au CPI :

Invité Nicolas Pétas, chef de corps

Monsieur le Maire rappelle que 6 personnes sont candidates pour intégrer le corps des pompiers de Pontigny: LELOUP David, HELL Eric, LEBON Nathalie, MOUSSI Marroua, MOUSSI Saffa, GILLES Rémy.

Suite à la démission de François Xavier PETAS, le CPI ne comporte plus que 8 sapeurs. Parmi les candidats ,2 sont expérimentés MM LELOUP et HELL. Les 4 autres sont novices et devront suivre des formations. Ces recrutements entraîneront pour la commune des dépenses en équipements, en travaux d'aménagement du local (création de vestiaires et douches pour le personnel féminin), et une augmentation du coût des manœuvres. A noter que les vacations payées lors des interventions sont prises en charge par le SDIS, ainsi que le cycle de formation.

Nicolas PETAS, répond aux questions des conseillers. A la suite de ce débat le conseil municipal décide d'engager les 6 candidats par 5 voix contre 4.

Achat terrain « famille Jansen »

Le terrain (1279 m²) situé en retrait du centre bourg est proposé à la vente par les consorts Jansen pour la somme de 38000 euros (29,71 €/m²). L'acquisition de ce terrain,déjà approuvée dans son principe par le conseil municipal permettra d'ouvrir une voie communale entre la rue St Thomas et la rue Desjardins, et de désenclaver 4 terrains mitoyens appartenant respectivement à Mme Gondal, M. Cherrier, Mme et M.. Dufayet, Mme et M. Maillard. Cette opération s'articulera ainsi: la mairie conserve la parcelle 79 en totalité (432 m²), qui viendra compléter la réserve foncière du Pré Neuf, et la partie de la parcelle 103 (143 m²) destinée à faire la voie nouvelle, soit un total d'environ 575 m². Les 704 m² restants de la parcelle 103 sont répartis entre les 4 propriétaires déjà cités.

a) Le conseil doit délibérer pour approuver : l'achat de 575 m² pour un montant final pour la commune de 17 083.25€. Deux documents écrits sont fournis au conseil : une lettre d'accord de vente Messieurs JANSEN, une lettre d'accord d'achat de Mme GONDAL, M CHERRIER, M DUFAYET, M MAILLARD.

b) Le conseil doit se prononcer sur deux procédures de vente possibles :

* b-1) soit être réalisée directement entre le vendeur et les 5 acheteurs, tel qu'indiqué plus haut dans la délibération. Procédure que la Mairie préfère et qui ne nécessiterait qu'un seul acte.

* b-2) soit être réalisée en deux temps simultanés avec l'achat de la totalité des deux parcelles par la commune et la revente immédiate par celle-ci aux quatre autres acheteurs des 704 m² à répartir.

Le conseil vote favorablement à l'acquisition de 575m² de ce terrain et se prononce pour une procédure de vente éclatée entre le vendeur et les 5 acheteurs

c) le conseil délègue au maire les pouvoirs nécessaires pour mener à bien ces transactions.

Lotissement des Deux gares, rue Andrée Merle

Le lotissement des deux gares, partie locative, est terminé fin Juillet. La réception des voiries a été faite. Les 8 logements seront occupés dès les prochains mois. Pour la partie "accession à la propriété", aucune des 11 parcelles proposées n'a été vendue à ce jour.

Pour faciliter la vente de ces terrains à bâtir, le maire propose de réfléchir à la mise en place du Pass-Foncier, en accord avec le CIL (1% logement) et l'Etat.

Avec ce dispositif, l'acheteur de terrain bénéficie de conditions avantageuses :

1. une subvention de 4 à 5 000€ dont 2 000€ est à charge de la commune.
2. l'obtention d'un prêt à taux zéro de 30 700 à 57 500 € sous conditions de ressources et de taille de la famille.
3. la possibilité de reporter le remboursement du prêt sur l'achat du terrain après remboursement du prêt immobilier sur la construction.

Les points 2 et 3 sont déclenchés par décision communale d'attribuer le point 1. La commune peut décider de ne rien faire, et les points 2 et 3 ne s'appliqueront pas. La commune peut décider de faire un nombre d'aides limitées, par exemple 6 sur 11 des parcelles, au rythme de son choix. La commune peut aussi décider d'étaler sur X années à raison de Y aides ; par exemple deux aides par an sur 4 ans de 2010 à 2012. Ce dispositif est décrit dans une circulaire préfectorale du 30.01.2009.

Cette proposition s'inscrit directement dans une politique de développement de l'habitat pour Pontigny. La mise en place de ce dispositif peut permettre de faciliter le financement pour des familles en limites des conditions de ressource ou donner plus d'aisance aux autres. Dans tous les cas il facilitera la vente des parcelles qui a été fortement ralentie dans le contexte économique actuel. Il conviendrait par ailleurs de mettre au point avec Brennus Habitat une communication plus intensive sur ce lotissement.

Un dossier sera remis aux conseillers pour une prise de décision lors d'un prochain conseil. Le financement du projet sera, selon la décision, à budgéter à partir de 2010.

Divers

- Monsieur le Maire a reçu une lettre d'EDF relative à la subvention pour l'enfouissement du réseau électrique de la route d'Auxerre et Paul Desjardins, celle-ci est accordée et ne sera pas renouvelée. Les travaux sont confirmés par le conseil. Les devis seront mis à jour en septembre.

-L'assureur de la commune examinera les dégâts causés par la tempête de cet hiver sur la toiture de l'abbatiale le 28 juillet prochain à 11 heures.

-M.FROMONOT fait part de la défaillance définitive du réfrigérateur de la mairie. Le conseil approuve l'achat d'un matériel de remplacement pour 249,99€.

-P.CANCIANI : le devis de la Ste SFL pour la mise en peinture des 9 passages piétons de la RN77 s'élève à 1495€ .

La facture de rénovation des voies communales par la CCVS (bouchage des nids de poule et bitumage) est d'un montant de 6 636€.

Fin de la séance 22h15.

